

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
20 décembre 2023**

Le mercredi 20 décembre 2023 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 13 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Claire PARENT MER, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Edouard LASBLEY, Madame Aurore HAREL, Madame Adeline AGENEAU, Monsieur Patrick GEINDRE, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Monsieur Benoît GUYOT

Absents excusés :

Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT),
Madame Adeline FERNANDEZ (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET),
Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS),
Madame Céline SPILBAUER (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER),
Monsieur Gurvan NICOL (procuration donnée à Madame Claire MASSON),
Monsieur Pierre LE SCOUARNEC (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL),
Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE),
Madame Solene LE DOUJET (procuration donnée à Madame Marie LE CROM),
Madame Juliette EME (procuration donnée à Madame Myriam DEVINGT),
Madame Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à Monsieur Benoît GUYOT),

Monsieur Pierre-Yves CYFFERS (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN),
Madame Frédérique HENRIO (procuration donnée à Monsieur Ronan ALLAIN)
Madame Guenola QUILLAY (procuration donnée à Monsieur Jean-Yves MAHEO)

Absents sans procuration :

Monsieur Ronan ALLAIN (arrivé au bordereau numéro 3)

Secrétaires de séance : Madame Claire PARENT MER, Monsieur Benoît GUYOT

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN, Madame HENRIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023.

## **2- DGS - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES "SPORTS" ET "DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN, Madame HENRIO

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** que Madame Solène LE DOUJET siégera au sein des commissions permanentes suivantes :

- Sports
- Démocratie Participative
- Solidarités

## **3- DGS - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable et de l'Assainissement.

## **4- DF - ADMISSION EN NON-VALEUR 2023 DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - BUDGET VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les créances irrécouvrables constatées par le comptable pour un montant de **18 906,17 €** en admissions en non valeur sur le Budget Ville ;
- **PREND** des créances éteintes selon les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public pour un montant de **894,28 €** sur le Budget Ville ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### **5- DF - CLÔTURE DE 6 AP/CP ET LISTE DES AP/CP EN COURS - BUDGET VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 abstention(s) :

Monsieur ALLAIN, Madame HENRIO

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** la clôture des 6 AP/CP suivantes :

- AP/CP 13001 « OPERATION RENOVATION URBAINE DU GUMENEN/GOANER »
- AP/CP 13023 « PLAN D'ECHANGE MULTIMODAL - PEM GARE D'AURAY »
- AP/CP 13026 « PISTE D'ATHLETISME LOCH »
- AP/CP 13031 « VIDEO PROTECTION »
- AP/CP 13005 « DEVELOPPEMENT URBAIN »
- AP/CP 13002 « PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN »

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **6- DF - OUVERTURE DES CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 abstention(s) :

Monsieur ALLAIN, Madame HENRIO

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sur la base du tableau inséré dans le corps de la délibération.

#### **7- DF - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024.

**8- DF - GRILLE TARIFAIRE: VOTE DES TARIFS 2024 : LOCATION DE MATÉRIEL, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, LES HALLES, MARCHÉS, CIMETIÈRE, TAXES DE MISE EN FOURRIÈRE, COLLECTE DE DÉCHETS VERTS, PHOTOCOPIES, ÉVÉNEMENTIEL**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (24 voix pour),

9 abstention(s) :

Monsieur ALLAIN, Madame HENRIO, Madame NAEL, Monsieur MAHEO, Monsieur GEINDRE, Monsieur VERGNE , Madame QUILLAY, Monsieur GUYOT, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la grille tarifaire présentée et annexée à la présente délibération, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**9- DRH - APPROBATION D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC UN AGENT COMMUNAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le protocole transactionnel et mettre en œuvre toutes les mesures y résultant,

- **DIT** que les crédits sont prévus au chapitre 012 , DAP pour risques et charges de fonction courante.

**10- DRH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **ADOPTE** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 15 décembre 2023,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2023 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

**11- DRH - CREATION D'UN SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION MUTUALISE (SSIM) COMMUN AQTA - VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **CRÉE** un service commun dénommé « Service des Systèmes d'Information Mutualisé » (SSIM),
- **APPROUVE** le projet de convention joint en annexe et d'autoriser le Président à signer le projet de convention et tous documents y afférents,
- **CRÉE** une instance de pilotage du dispositif dénommé COPIL dont la composition est fixée à l'article 11 de la convention.

## **12- DRH - MODIFICATIONS DES MODALITÉS DE GESTION DU CET, DES CONGÉS ANNUELS ET RTT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la fin de la monétisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **VALIDE** la monétisation exceptionnelle sur les CA et RTT possible avec demande avant le 31 décembre dans la limite de 3 jours pour les catégories A et B et 5 jours pour les catégories C (exclusion des agents ayant sollicité un versement en 2023).
- **VALIDE** le report des CA (hors congés de fractionnement et hors congés d'ancienneté) et des RTT des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année n-1 au 31 janvier uniquement (au 31 janvier, les agents devront avoir soldés leur CA et RTT). Mise en place en 2025,
- **ACCEPTE** la possibilité d'épargner 2 jours de congé ou 5 jours de congés avant le 31 janvier si impossibilité de poser les congés pour nécessités de service,
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre à jour le règlement intérieur.

## **13- DRH - MISE A JOUR DU TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ABSENCE (ASA)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre à jour le règlement intérieur du 1<sup>er</sup> juin 2018,
- **ACCORDE** pour l'ensemble des agents de la collectivité les autorisations d'absence nécessaires à la Procréation Médicalement Assistée comme vu ci-dessus.

#### **14- DRH - CONVENTION CDG56 - MISSION D'AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **PREND** connaissance de la convention et des modalités d'exécution,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le centre de gestion 56, et mettre en œuvre les dispositions prévues.

#### **15- DRH - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS À LA VILLE D'AURAY - RENOUELEMENT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la reconduction de la mise à disposition à temps non complet 17.50/35ème, d'un agent en charge de la fonction d'agent d'accueil au service Accueil Moyen Général de la Ville d'Auray,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention modifiée qui prend effet au 14 décembre 2023,
- **DIT** que les dépenses nécessaires liées à cette mise à disposition de personnel sont prévues au budget.

#### **16- DF - CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention cadre susvisée, établie entre la Ville d'Auray et le CCAS (jointe en annexe)
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

#### **17- DF - TRAVAUX DE RÉNOVATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LA FORET - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT 20 « DESAMIANTEGE N°2 »**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 abstention(s) :  
Monsieur ALLAIN, Madame HENRIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant des marchés de travaux pour 4 459 449.16 € HT,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les marchés de travaux tels qu'ils ont été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA du 18 décembre 2023 et du procès-verbal en date 18 décembre 2023, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

**18- DSTS - PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TIR A L'ARC : DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA COMPAGNIE DES ARCHERS DU RAIL D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** de la proposition de verser à l'association des Archers du rail d'Auray une subvention exceptionnelle de 300 € pour leur participation aux Championnats de France de tir.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**19- SERVICE ENFANCE - TARIFS ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE : RESTAURATION SCOLAIRE, ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE, GARDERIE PÉRI SCOLAIRE, ACCUEILS DE LOISIRS, LOCATION KER YVONNICK - TARIFS A PARTIR DU 1ER JANVIER 2024**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstention(s) :  
Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Monsieur CYFFERS, Madame QUILLAY, Monsieur ALLAIN, Madame HENRIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les grilles tarifaires présentées, valables à partir du 1er janvier 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces grilles tarifaires.

**20- DGS - DEEJ - DISPOSITIF DE PRÉVENTIONS DES EXCLUSIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EXCLUS - CONVENTION ENTRE LA VILLE, LE COLLÈGE LE VERGER ET LE CENTRE SOCIAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise à place du dispositif de prévention et d'accompagnement des exclus selon les termes de la convention en annexe.

### **21- DGS - REMPLACEMENT DE L'ÉLUE DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE AU SEIN DU CONSEIL DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JOSEPH ROLLO**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation du représentant suppléant au sein du conseil d'école Joseph Rollo;

- **ÉLIT** le représentant suppléant pour siéger au sein du conseil de l'école Joseph Rollo  
:

- Madame Myriam DEVINGT

### **22- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION DU VERSEMENT DES AIDES CULTURE AN ALRE 2023**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau de propositions de versement de subventions aux associations sportives dans le cadre de l'aide à la pratique artistique ou culturelle « Culture An Alre ».

- **APPROUVE** le versement des subventions dans le cadre du dispositif « Culture An Alre ».

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **23- DAC - CENTRE CULTUREL ATHENA - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET THEATRE A LA COQUE, CENTRE NATIONAL DE LA MARIONNETTE (CNMA)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et le Théâtre à la Coque, Centre National de la Marionnette (CNMa).

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

### **24- DAC - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION TI DOUAR ALRE POUR UNE DUREE DE TROIS ANS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association Ti Douar Alre.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

**25- DAC - CENTRE CULTUREL ATHENA - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE POUR L'EDITION 2024 DU FESTIVAL MELISCENES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents.

**26- DF - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION "LA LUCINE" POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "RAGE AGAINST THE MACHISM"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association La Lucine.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

**27- DGS - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION "LA CABANATOUS"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre le centre social et socioculturel « La Cabanatous » et La Ville d'Auray.

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre le centre social et socioculturel « La Cabanatous » et La Ville d'Auray et tout document relatif à sa mise en œuvre.

## **28- DRH - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du projet de règlement des cimetières municipaux qui sera adopté par arrêté de Madame le Maire et qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **29- DGS - CONVENTION D'INTERVENTION ENTRE L'ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION DU LEAP KERPLOUZ LASALLE ET LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de convention d'intervention entre l'Association Familiale de Gestion du LEAP Kerplouz LaSalle et la Ville d'Auray.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

## **30- DU - CESSION À TITRE ONÉREUX PAR LA COMMUNE DE LA RUE ADRIANE BOLLAND À AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE - ZONE D'ACTIVITÉS DE TOUL-GARROS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession à titre onéreux par la commune de la rue Adriane Bolland, d'une surface d'environ 600m<sup>2</sup>, à AQTA pour un montant de 15€/m<sup>2</sup> soit un total d'environ 9000€ ;

- **APPROUVE** la prise en charge par AQTA des éventuels frais de géomètre et des frais de notaire afférents au dossier ;

- **DÉSIGNE** L'étude Alban Sœur et Pierre Masson, 13 Place du Loch, à Auray, qui rédigera l'acte notarié ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

## **31- DGS - PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN BRETAGNE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne.

### **32- DSTS - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE À CARACTÈRE OPTIONNEL « MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC" AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU MORBIHAN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le transfert au syndicat départemental d'énergies du Morbihan de la compétence « maintenance des installations de réseaux d'éclairage public » (en complément de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public » qui a déjà été transférée par la commune à Morbihan Énergies).

- **APPROUVE** les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de cette compétence telles que définies dans le projet de contrat ci-après annexé.

- **PREND ACTE** que la commune reste propriétaire de la totalité des ouvrages d'éclairage public qu'elle met à disposition de Morbihan Énergies.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes, notamment le contrat pour l'exercice de la maintenance de l'éclairage public ci-après annexé, et tous documents relatifs à ce transfert de la compétence.

### **33- DGS - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2024**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** quant à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail :

- le dimanche 14 janvier 2024,
- le dimanche 30 juin 2024 ,
- le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- les dimanches 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

- **DIT** que chaque commerce devra s'assurer des conditions propres à son activité.

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre un arrêté fixant la liste des dimanches pour lesquels chaque commerce est autorisé à ouvrir.

### **34- DGS - REMISE DU CLASSEMENT DES STATIONS CLASSÉES DE TOURISME : MANDAT SPECIAL POUR REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE PARTICIPANTE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **VALIDE** l'octroi d'un mandat spécial pour participer à la remise du classement des Stations Classées de Tourisme qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> décembre 2023, ainsi que le remboursement des frais de mission de Madame Chantal SIMON.

**35- DGS - ATTRIBUTION D'UN BUREAU AU GROUPE UNIS POUR AURAY - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la modification de l'article 31 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

**36- DF - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT PAR LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** l'attribution d'une subvention d'investissement de 15 000 € à la Société Saint-Vincent-de-Paul du Morbihan

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

**37- DGS - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'AURAY AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « AQTA ÉNERGIES » POUR LA FOURNITURE DE PRESTATIONS LIÉES A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la participation de la commune d'Auray au capital de la Société Publique Locale « AQTA Énergies » compétente pour fournir des prestations liées à la transition énergétique et écologique, à hauteur d'une action d'une valeur nominale de 500 euros,

- **APPROUVE** le versement de la somme de 500€ en une seule fois correspondant à la participation de la Commune d'Auray au capital social de la SPL « AQTA Energies », laquelle sera prélevée sur le Chapitre 26 compte 261 titres de participation. L'acquisition de cette action permet à la collectivité d'être directement représentée au sein de l'Assemblée générale de la société, mais ne permet pas d'être directement représentée au Conseil d'Administration sachant que les membres de l'assemblée spéciale désigneront collectivement un représentant au sein du Conseil d'Administration de la SPL,

- **DÉSIGNE** Monsieur Stéphane Renault, membre du Conseil Municipal, en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée spéciale,

- **APPROUVE** les statuts de la Société Publique Locale « AQTA Energies », le pacte d'actionnaire et le règlement de l'assemblée spéciale tels que joints en annexe à la présente délibération et d'autoriser Mme Le Maire à les signer ;

- **AUTORISE** Monsieur Stéphane Renault, habilité à prendre toutes les mesures, et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A 21h25 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.